

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

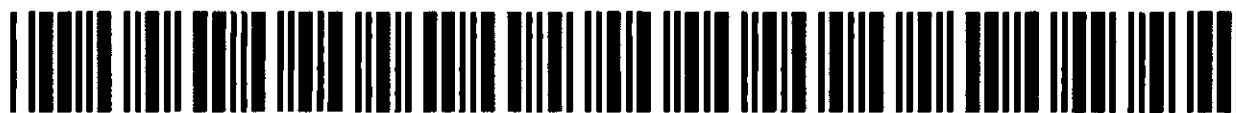
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 25108 Numéro SIREN : 533 591 020 Nom ou dénomination : CIRCET SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2022 sous le numéro de dépôt 61229



20220612292021

DATE DEPOT : 14/06/2022

N° DE DEPOT : 61229

N° GESTION : 2014B25108

N° SIREN : 533591020

DENOMINATION : CIRCET SERVICES

ADRESSE : 53 av d'Italie 75013 Paris

MILLESIME : 2021

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

15 JUIN 2022

Sous le N° : 61229

**CERTIFIÉ
CONFORME**

CIRCET SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 330.000 euros
Siège social : 53 Avenue d'Italie, 75013 PARIS
533 591 020 RCS PARIS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 17 MAI 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
ET LE DIX-SEPT MAI
A 15 HEURES 00

A SOLLIES PONT (83210), 14 Avenue Lion, Z.A La Poulasse,

La société CIRCET, dont le siège social est à SOLLIES PONT (83210), 14 Avenue Lion, immatriculée au RCS de TOULON sous le numéro 390 072 551, représentée par son Directeur Administratif et Financier, Monsieur Charles-Marie DESMAIZIERES, bénéficiant d'une délégation de pouvoir aux fins des présentes décisions,

Associée unique, non Président, de la Société CIRCET SERVICES,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31.12.2021 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par la société CIRCET HOLDING, Présidente non associée.

II - A PRIS LES DECISIONS RELATIVES :

- au rapport de gestion du Président, ainsi qu'au rapport du Commissaire aux comptes, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- à l'approbation desdits comptes, bilan et conventions : quitus au Président,
- à l'affectation du résultat ;
- aux conventions visées à l'article L 227-10 du code du commerce ;
- aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des Impôts, l'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice : - 50 163 euros.

Au compte report à nouveau : - 50 163 euros.

Le compte report à nouveau s'élève ainsi à 1 239 853 euros.

L'associée unique prend acte que des dividendes éligibles à l'abattement de 40 % ont été distribués au cours des trois derniers exercices, de la façon suivante :

- exercice clos le 31 décembre 2020 : 0 euro de dividende ;
- exercice clos le 31 décembre 2019 : 0 euro de dividende ;
- exercice clos le 31 décembre 2018 : 500 000 euros de dividende, soit 151,52 euros par actions.

TROISIEME DECISION

En application de l'article L 227-10 du Code de commerce il est précisé :

Qu'il a été conclu au cours de l'exercice écoulé une convention de prestations services en date du 01 novembre 2021 entre la société CIRCET et les sociétés CIRCET MOROCCO, CIRCET DISTRIBUTION, CIRCET SERVICES, CIRCET REUNION, CIRCET MAYOTTE, SERCAE, SNT BATIMENT, CIRCET RIP, CIRCET PYLONE. Il résulte de cette convention que la société CIRCET s'engage à conseiller et à fournir des services aux autres parties, notamment en matière de comptabilité, gestion et fiscalité, ressources humaines.

Qu'il a été conclu au cours de l'exercice écoulé une convention de services (Services Agreement) en date du 02 novembre 2021 entre la société CIRCET EUROPE et les sociétés CIRCET DISTRIBUTION, CIRCET SERVICES, CIRCET REUNION, CIRCET RIP, SNT BATIMENT, CIRCET PYLONE, SERCAE, CIRCET MAYOTTE. Selon cette convention la société CIRCET EUROPE s'engage à conseiller et à fournir des services aux autres parties, notamment en matière de stratégie globale, de gestion opérationnelle, d'organisation.

Que la convention d'animations et de prestations de services conclue le 01 janvier 2018 entre la société CIRCET et les sociétés ANTENNES LECLERC, CIRCET REUNION, CIRCET MAYOTTE, CIRCET SERVICES, CIRCET DISTRIBUTION, ONE SITU, SNT BATIMENT, STA SOCIETE DE TELECOMMUNICATIONS ET AUTOMATISMES a été résiliée d'un commun accord entre les parties à la date du 01 novembre 2021. Selon cette convention la société CIRCET s'engageait à fournir son assistance et ses conseils dans les domaines concernant la comptabilité, la gestion, la fiscalité, les ressources humaines.

Que les conventions citées ci-après et conclues avant le début du présent exercice sont toujours en vigueur :

La convention de services (Services Agreement) en date du 01 janvier 2019 conclue entre la société CIRCET ODYSSEE et les sociétés CIRCET GROUPE, CIRCET, CIRCET MOROCCO, CIRCET DISTRIBUTION, CIRCET SERVICES, CIRCET REUNION, CIRCET MAYOTTE, SERCAE, SNT BATIMENT, CIRCET RIP, CIRCET PYLONE, CIRCET DEUTSCHLAND, CIRCET IBERIA, CIRCET IRELAND, CIRCET ITALIA, modifiée par un avenant en date du 01 décembre 2019 pour tenir compte du cas où l'une des parties rencontrerait des difficultés économiques, également modifiée par un avenant en date du 01 juin 2020 afin de

modifier la clause relative à la durée et à la résiliation. Selon cette convention la société CIRCET ODYSSEE s'engageait à conseiller et à fournir des services aux autres parties, notamment en matière de stratégie globale, de gestion opérationnelle, d'organisation.

La convention de compte courant d'associé (Intercompany Current Account Agreement) en date du 01 janvier 2019 conclue entre la société CIRCET et les sociétés CIRCET DISTRIBUTION, CIRCET SERVICES, CIRCET REUNION, CIRCET MAYOTTE, SERCAE, SNT BATIMENT, CIRCET RIP, CIRCET PYLONE, ONE SITU, FUSION, modifiée par un avenant en date du 01 juin 2020 afin d'annuler des accords antérieurs qui auraient eu le même objet que la convention et de modifier la clause relative à la durée de la convention. Il résulte de cette convention que la société CIRCET a ouvert dans ses livres aux autres Parties, pour chacune d'entre-elles, un compte courant d'associé dans lequel figurent les opérations civiles ou commerciales intervenant entre la société CIRCET et chacune des autres Parties.

La convention de gestion de flotte entre la société CIRCET et les sociétés CIRCET GROUPE, CIRCET DISTRIBUTION, CIRCET SERVICES, ONE SITU, CIRCET MAYOTTE, CIRCET REUNION, ANTENNES LECLERC, SNT BATIMENT, STA SOCIETE DE TELECOMMUNICATIONS ET AUTOMATISMES, SOCIETE D'EXPLOITATION DU RESEAU CABLE D'ABRESCHVILLER ET ENVIRON datée du 01 janvier 2018, modifiée par un avenant en date du 01 janvier 2020 conclu pour annexer à cette convention une annexe relative au traitement des données personnelles. Selon cette convention CIRCET doit assurer une gestion de flottes pour des équipements (véhicules, téléphonie, ordinateurs et tablettes tactiles, accessoires informatiques, cartes de carburant).

L'accord de financement intersociétés (Intercompany Financing Agreement) en date du 01 janvier 2019 conclu entre la société CIRCET GROUPE et les sociétés CIRCET ODYSSEE, CIRCET, CIRCET MOROCCO, CIRCET DISTRIBUTION, CIRCET SERVICES, CIRCET REUNION, CIRCET MAYOTTE, SERCAE, SNT BATIMENT, CIRCET RIP, CIRCET PYLONE, ONE SITU, FUSION, CIRCET DEUTSCHLAND, CIRCET IBERIA, CIRCET IRELAND, CIRCET ITALIA, modifié par un avenant en date du 20 décembre 2020 afin que deviennent parties à cette convention les sociétés ELBA INTERNATIONAL BV, ESAS NEDERLAND BV, ESAS FIELD SERVICES BV. Il résulte de cette convention que CIRCET GROUPE et individuellement chaque autre partie conviennent de la possibilité de réaliser des options de financement entre elles et, à cet effet, d'autoriser l'octroi de prêts en leur faveur sous la direction de CIRCET GROUPE.

Le contrat de sous-traitance de traitement des données personnelles entre CIRCET, CIRCET DISTRIBUTION, CIRCET SERVICES, CIRCET REUNION, CIRCET MAYOTTE, SERCAE, SNT BATIMENT, CIRCET RIP, CIRCET PYLONE en date du 01 janvier 2020. Ce contrat concerne la centralisation de la gestion fournisseurs / sous-traitants par le service achat et le traitement des données personnelles relatives aux tiers, notamment les microentrepreneurs.

L'Associé Unique prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé il a été, selon les cas, conclues, maintenues ou résiliées, les conventions précitées.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

L'Associée Unique

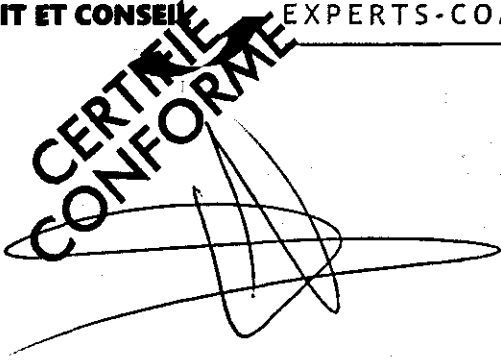
DocuSigned by:
Charles-Marie DESMAYZIERES
640B3C85F14844A...

SFA

AUDIT ET CONSEIL

EXPERTS-COMPTABLES & COMMISSAIRES AUX COMPTES

**CERTIFIÉ
CONFORME**



CIRCET SERVICES SASU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Ce rapport contient 25 pages



CIRCET SERVICES SASU

Siège social : 53, avenue d'Italie – 75013 PARIS
Capital social : €330.000
R.C.S. PARIS : 533 591 020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associée unique de la société CIRCET SERVICES SASU,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CIRCET SERVICES SASU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.



JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les fonds commerciaux, les stocks et les créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Strasbourg, le 25 mars 2022

SFA AUDIT ET CONSEIL
Commissaire aux comptes

Signature
numérique de
Michel BONI
Date :
2022.03.25
16:32:31
+01'00'

Bilan Actif

CIRCET SERVICES

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 21/03/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	3 546 550	470 800	3 075 750	3 578 550
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations Incorporelles :	3 546 550	470 800	3 075 750	3 578 550
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	14 073		14 073	14 073
Installations techniques, matériel et outillage industriel	24 371	7 852	16 519	1 083
Autres immobilisations corporelles	1 165 908	515 762	650 146	649 906
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :	1 204 353	523 615	680 738	665 062
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	101 827		101 827	112 761
TOTAL Immobilisations financières :	101 827		101 827	112 761
ACTIF IMMOBILISÉ	4 852 730	994 415	3 858 315	4 356 373

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 201 787		1 201 787	1 327 161
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	1 201 787		1 201 787	1 327 161
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	93 737		93 737	688 731
Créances clients et comptes rattachés	1 801 637		1 801 637	2 169 158
Autres créances	891 972	373 305	518 667	483 790
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 787 347	373 305	2 414 042	3 341 679
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 161 945		1 161 945	1 914 136
Charges constatées d'avance	4 560		4 560	30 655
TOTAL disponibilités et divers :	1 166 505		1 166 505	1 944 791
ACTIF CIRCULANT	5 155 639	373 305	4 782 334	6 613 631

Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	10 008 369	1 367 720	8 640 649	10 970 003
----------------------	-------------------	------------------	------------------	-------------------

Bilan Passif

CIRCET SERVICES

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 21/03/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	330 000	330 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	33 000	33 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 290 016	721 782
Résultat de l'exercice	(50 163)	565 882
TOTAL situation nette :	1 602 853	1 650 664
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	733	6 633
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	1 603 586	1 657 298
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	37 500	23 500
Provisions pour charges	1 339	12 265
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	38 839	35 765
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	925	1 068
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 725 000	5 225 000
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	3 725 925	5 226 068
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 512 942	2 895 135
Dettes fiscales et sociales	758 972	1 138 097
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	384	17 640
TOTAL dettes diverses :	3 272 299	4 050 872
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	6 998 224	9 276 941
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	8 640 649	10 970 003

Compte de Résultat (Première Partie)

CIRCET SERVICES

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 21/03/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises	9 784 460		9 784 460	9 964 781
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 702 907		3 702 907	3 885 745
Chiffres d'affaires nets	13 487 368		13 487 368	13 850 526
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			540 951	65 589
Autres produits			646	99
PRODUITS D'EXPLOITATION			14 028 965	13 916 215
CHARGES EXTERNES			9 415 834	9 036 036
Achats de marchandises (et droits de douane)				
Variation de stock de marchandises			(9 215)	481
Achats de matières premières et autres approvisionnements			125 374	363 042
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 097 834	1 046 539
TOTAL charges externes :			10 629 827	10 446 099
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			110 513	142 563
CHARGES DE PERSONNEL			1 591 959	1 686 962
Salaires et traitements				
Charges sociales			540 527	595 258
TOTAL charges de personnel :			2 132 486	2 282 220
DOTATIONS D'EXPLOITATION			117 313	117 237
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations			360 800	
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			37 500	
TOTAL dotations d'exploitation :			515 613	117 237
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			130	104
CHARGES D'EXPLOITATION			13 388 687	12 988 224
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			640 388	927 991

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CIRCET SERVICES

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Édition du 21/03/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	640 398	927 991
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	24 600	61 655
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	24 600	61 655
RÉSULTAT FINANCIER	(24 600)	(61 655)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	615 798	866 336
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 662
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25 624	13 131
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	25 624	16 793
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	47 220	434
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	146 035	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	373 305	
	566 560	434
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(540 935)	16 359
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	39 998	105 859
Impôts sur les bénéfices	85 028	210 954
TOTAL DES PRODUITS	14 054 590	13 933 008
TOTAL DES CHARGES	14 104 753	13 367 125
BÉNÉFICE OU PERTE	(50 163)	565 882



Annexe des comptes sociaux
de CIRCET SERVICES S.A.S.
au 31 décembre 2021

Sommaire

1	Informations générales et description de l'activité	4
1.1	Faits marquants de l'exercice	4
1.2	Événements postérieurs à la clôture	4
1.3	Responsabilité sociale des entreprises (RSE)	4
2	Règles et méthodes comptables	6
2.1	Base de préparation des comptes sociaux	6
2.2	Changement de règles et méthodes comptables	6
2.3	Méthodes comptables	6
2.3.1	Immobilisations incorporelles	6
2.3.2	Immobilisations corporelles	6
2.3.3	Autres immobilisations financières	6
2.3.4	Stocks de marchandises	7
2.3.5	Créances clients et comptes rattachés	7
2.3.6	Disponibilités	7
2.3.7	Provision pour risques et charges	7
2.3.8	Engagements de retraite	7
3	Notes relatives à certains postes du bilan	8
3.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	8
3.2	Immobilisations financières	9
3.3	Stocks	10
3.4	Échéancier des créances	10
3.5	Comptes de régularisation et d'attente	10
3.5.1	Produits à recevoir	10
3.5.2	Charges à payer	11
3.5.3	Charges et produits constatés d'avance	11
3.6	Capitaux propres	11
3.6.1	Composition du capital	11
3.6.2	Tableau de variation des capitaux propres	11
3.7	Provisions	12
3.8	Échéancier des dettes	12
4	Notes relatives à certains postes du compte de résultat	13
4.1	Ventilation du chiffre d'affaires	13
4.2	Transferts de charges	13
4.3	Résultat financier	13
4.4	Résultat exceptionnel	14
4.5	Situation fiscale	14
4.6	Effectif moyen	15
4.7	Rémunérations des dirigeants	15
4.8	Engagements financiers et "hors bilan"	15

4.8.1	Engagements donnés	15
4.8.2	Engagements reçus	15
4.9	Informations sur les parties liées	16
4.10	Honoraires des commissaires aux comptes	16
4.11	Identité de la société consolidante	16

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le total du bilan est de 8 640 649 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le déficit net dégagé lors de l'exercice écoulé (12 mois) est de (50 163) €.

Ces comptes ont été arrêtés le 25 mars 2022 par le Président de la société.

1 Informations générales et description de l'activité

Circet Services est une société par actions simplifiée de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité liée aux réseaux électriques et de télécommunications, notamment quant à la commercialisation de produits et services auprès du grand public et des professionnels.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2021. Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Modification de l'actionnariat du Groupe

En date du 14 octobre 2021, ICG (Intermediate Capital Group) est devenu l'actionnaire de référence du groupe CIRCET en s'associant aux fondateurs et managers du groupe par le biais de CIRCET HOLDING.

1.2 Événements postérieurs à la clôture

Aucune information ne semble devoir être mentionnée à ce titre.

1.3 Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Circet se mobilise pour le respect de l'environnement et son amélioration. Cette mobilisation se traduit par la mise en œuvre d'un système de management de l'environnement, étroitement intégré au système global de management qualité du Groupe.

Initiatives sur nos chantiers

Circet a défini des aspects environnementaux spécifiques (AES) et leurs impacts (IES) permettant de présenter deux éléments principaux : la gestion des déchets et les nuisances aux tiers. Des actions ont été menées afin de réduire ses impacts.

Le Groupe sous-traite auprès d'entreprises spécialisées la gestion des déchets, anciens équipements électriques et électroniques. L'objectif étant d'éviter le gaspillage de matières premières et la dissémination de polluants dans l'environnement.

Avant chaque début de chantier, une analyse environnementale doit être réalisée en particulier pour diminuer les nuisances aux tiers. Pour vérifier la bonne réalisation de cette consigne, Circet effectue régulièrement des contrôles de chantier qui balaient tous les points QSE (Qualité, sécurité, environnement).

Initiatives dans nos agences

En tant qu'entreprise européenne, Circet doit respecter des normes européennes ou nationales dans chacun des pays où l'entreprise est présente. Des dispositifs ont donc été mis en place pour contribuer à améliorer l'impact de l'entreprise sur son environnement écologique. Circet encourage toutes les initiatives, quelles qu'elles soient, permettant de renforcer cet intérêt.

Parmi les initiatives environnementales de Circet, plusieurs agences, dont le siège social, sont équipées de panneaux photovoltaïques.

Un effort général de Circet sur les véhicules est réalisé grâce à des inspections et des contrôles. La flotte, régulièrement contrôlée, est mise à niveau afin de respecter les obligations et de limiter son impact sur l'environnement.

Afin d'anticiper la loi d'orientation mobilité (loi LOM), des bornes de recharge pour voitures électriques ont été installées dans plusieurs agences et ce depuis plusieurs années. Les prochains renouvellements de la flotte automobile intégreront des véhicules électriques.

Les agences Circet sont équipées d'éclairages LED dans leurs bâtiments. Les impressions de documents papier sont limitées et des campagnes de sensibilisation sont régulièrement menées.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de Circet Services ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 et le règlement 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Changement de règles et méthodes comptables

PCG art. 833-2/4

Outre le changement de réglementation comptable relatif à la nouvelle méthode de répartition des droits pour le calcul des engagements de retraite décrit au paragraphe 2.3.8, la société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 par rapport à l'exercice précédent.

2.3 Méthodes comptables

2.3.1 Immobilisations incorporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3 et 833-5/4

Les immobilisations incorporelles, constituées de fonds de commerce, sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis conformément à la réglementation applicable, leur durée d'utilisation ayant été considérée comme non limitée.

Un test de dépréciation est réalisé au titre des actifs incorporelles non amortissables, à chaque clôture, permettant le cas échéant de ramener leur valeur nette comptable à la valeur d'utilité, déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus.

Les dépréciations des fonds de commerce s'élèvent à 470 800 € au 31 décembre 2021.

2.3.2 Immobilisations corporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3, 833-5/4 et 833-15

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage des différentes catégories d'immobilisations, proche de la durée d'utilisation.

Ces méthodes d'amortissement sont ainsi les suivantes (durée d'utilisation) :

Installations à caractère spécifique	3 ans
Aménagements	7 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans
Mobilier	8 ans

2.3.3 Autres immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des dépôts et cautionnements versés.

2.3.4 Stocks de marchandises

PCG art. 833-8/1

Les stocks de marchandises inscrits au bilan sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu peut être retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est constatée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.3.5 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

2.3.6 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.3.7 Provision pour risques et charges

PCG art. 833-12/1

Les provisions pour risques et charges constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent, notamment au titre de litiges clients, litiges prud'homaux, lorsque ces litiges sont avérés.

Compte tenu de l'activité de la société, il n'y a pas lieu de constater de provision à caractère récurrent, de type « garanties données aux clients ».

2.3.8 Engagements de retraite

Rec. ANC n° 2013-02

Changement de réglementation comptable : adoption d'une nouvelle méthode de répartition des droits

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7-11-2013 modifiée le 5-11-2021, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies.

Pour rappel, jusqu'alors la Société étalait son engagement de manière linéaire sur l'ensemble de la période d'emploi des salariés. L'adoption de la nouvelle méthode de répartition lui permet d'étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

Ce changement a globalement conduit à une reprise partielle de la provision existante à hauteur de 2 352 €. Cet impact est comptabilisé dans les capitaux propres.

La société a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC n° 2013-02 pour l'évaluation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements sont comptabilisés dans les comptes annuels.

Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Le montant de ces engagements est ainsi déterminé en application de la convention collective en vigueur et selon une méthode actuarielle prenant en compte des hypothèses de mortalité, d'accroissement des salaires et d'actualisation.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1,00 %
- âge de départ à la retraite : taux plein Sécurité Sociale
- revalorisation annuelle des salaires : 1,50 %

3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

C. com. art. R 123-187 ; PCG art. 841-1, 833-3/1 à 833-3/4, 833-5/2 à 833-5/4 et 841-1 à 841-3

Tableau des mouvements de l'exercice des Immobilisations incorporelles

	Montant en €(exercice)	Augmentations	Diminutions	Montant en €(exercice)
Valeurs brutes				
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Fonds de commerce	3 688 550	-	-142 000	3 546 550
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total	3 688 550	-	-142 000	3 546 550
Amortissements & Provisions				
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Fonds de commerce	110 000	360 800	-	470 800
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total	110 000	360 800	-	470 800

Détail des fonds de commerce

Le tableau suivant présente le détail des fonds de commerce, leurs valeurs nettes comptables aux 2 dernières clôtures, ainsi que l'année de leurs acquisitions :

	Année d'acquisition	Valeur nette comptable (2021)	Valeur nette comptable (2020)
Antony	2011	140 000	140 000
Montrouge	2011	103 000	103 000
Créteil	2012	-	142 000
Saumur	2017	293 500	293 500
Laval	2017	102 000	110 000
Fiers	2017	280 000	280 000
Argentan	2017	90 000	90 000
Chateaubrian	2017	204 500	204 500
Rueil	2017	300 000	300 000
Yvetot	2018	31 690	31 690
Fecamp	2018	27 860	34 860
Nogent le Rotrou	2018	120 000	120 000
Monge	2018	196 000	245 000
Versailles	2018	592 000	740 000
Saint Germain en Laye	2018	595 200	744 000
Total		3 075 750	3 578 550

Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations corporelles

	Montant en fin d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Terrains	-	-	-	-
Constructions et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 244	17 200	-	38 444
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 104 673	80 036	-70 299	1 114 410
Matériel de transport	3 782	-	-	3 782
Matériel de bureau et mobilier, informatique	28 849	39 788	-20 920	47 717
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total	1 158 548	137 023	-91 219	1 204 353
Amortissements				
Terrains	-	-	-	-
Constructions et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 088	1 764	-	7 852
Installations générales, agencements et aménagements divers	458 002	108 932	-66 264	500 670
Matériel de transport	3 782	-	-	3 782
Matériel de bureau et mobilier, informatique	25 614	6 617	-20 920	11 311
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total	493 486	117 313	-87 184	523 615

3.2 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/4, 841-6 à 833-6

Tableau des mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	112 761	1 159	-12 093	101 827
Total	112 761	1 159	-12 093	101 827

3.3 Stocks

C. com. art. R 123-178 2° ; PCG art. 833-8/1, 833-8/3, 833-8/4 et 841-3

	31-12-2012	31-12-2011
Matières premières	-	-
En-cours de production de services	-	-
Marchandises	1 201 787	1 327 161
Total	1 201 787	1 327 161

3.4 Échéancier des créances

PCG art. 833-9 et 841-5

	31-12-2012	31-12-2011	31-12-2010
Créances de l'actif immobilisé	101 827	-	101 827
Autres immobilisations financières	101 827	-	101 827
Créances de l'actif circulant	2 791 907	2 791 907	-
Avances et acomptes versés sur commandes	93 737	93 737	-
Créances douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	1 801 637	1 801 637	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	403 229	403 229	-
Autres taxes	18 549	18 549	-
Groupe et associés	96 752	96 752	-
Débiteurs divers	373 442	373 442	-
Charges constatées d'avance	4 560	4 560	-

3.5 Comptes de régularisation et d'attente

3.5.1 Produits à recevoir

PCG art. 833-14/3

	31-12-2012	31-12-2011
Créances clients et comptes rattachés	1 598 216	1 928 998
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir	137	-
Autres créances	391 854	15 256
Total	1 990 208	1 944 254

Les produits à recevoir relatifs aux autres créances comprennent un montant de 373 305 €, déprécié dans son intégralité à la clôture.

3.5.2 Charges à payer

PCG art. 833-14/3

	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	925	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 943 433	2 738 570
Dettes fiscales et sociales	331 055	542 257
Autres dettes	-	-
Total	2 275 413	3 280 837

3.5.3 Charges et produits constatés d'avance

PCG art. 833-14/3

	31.12.2021	31.12.2020
Charges constatées d'avance	-	-
Charges d'exploitation	4 560	30 655
Produits constatés d'avance	-	-
Produits d'exploitation	-	-

3.6 Capitaux propres

PCG art. 833-11/1

3.6.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2021, le capital social de la société Circet Services S.A.S. est composé de 3 300 actions ordinaires de €. 100,00 de nominal chacune, soit un capital social d'un montant 330 000 €.

3.6.2 Tableau de variation des capitaux propres

PCG art. 833-11/4

	31.12.2021
Capitaux propres au 1er janvier 2021	1 657 298
Distribution de dividendes	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021	-50 163
Variation des subventions d'investissement	-5 900
Changement de réglementation comptable IDR	2 352
Capitaux propres au 31 décembre 2021	1 603 587

3.7 Provisions

PCG art. 833-12/1 et 841-4

Tableau des mouvements de l'exercice

	Montant en fin d'exercice	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges	23 500	37 500	-23 500		37 500
Provisions pour engagements de retraite	12 265	-	-8 574	-2 352	1 339
Provisions pour risques et charges	35 765	37 500	-32 074	-2 352	38 839
Dépréciation des stocks de marchandises	-	-	-	-	-
Dépréciation des clients et comptes rattachés	-	-	-	-	-
Dépréciation des autres créances	-	373 305	-	-	373 305
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	-	373 305	-	-	373 305

Les provisions pour litiges correspondent à des litiges prud'homaux provisionnés à hauteur des risques estimés par la société.

Les autres mouvements de provisions sont liés au changement de réglementation comptable des engagements retraite, cf paragraphe 2.3.8.

3.8 Échéancier des dettes

PCG art. 833-13/1 et 841-5

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Dettes financières	3 725 925	3 725 925	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières	3 725 000	3 725 000	-	-
Intérêts courus non échus	925	925	-	-
Dettes d'exploitation	3 272 299	3 272 299	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 512 942	2 512 942	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	231 566	231 566	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	155 133	155 133	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	326 190	326 190	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	46 084	46 084	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	384	384	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

PCG art. 833-14/1

	Exercice 2021	Exercice 2020
Ventes de marchandises	9 784 460	9 964 781
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	3 702 907	3 885 745
Total	13 487 368	13 850 526

4.2 Transferts de charges

PCG art. 833-14/3

	Exercice 2021	Exercice 2020
Avantage en nature	5 090	-
Aide à l'embauche	45 183	-
Remboursements assurance	446 564	35 969
Remboursements prévoyance	12 041	1 177
Autres transfert de charges d'exploitation	-	7 577
Total	508 877	44 723

4.3 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits financiers		
Produits financiers de participations	-	-
Gain de change	-	-
Autres produits financiers	-	-
Reprise de provisions financières	-	-
Total	-	-
Charges financières		
Dotations aux prov. & amort. financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	24 600	61 655
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Total	24 600	61 655
Résultat financier	-24 600	-61 655

4.4 Résultat exceptionnel

PCG art. 833-14/3

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

	12/12/2021	12/12/2020
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	-	3 662
Autres produits exceptionnels	25 624	13 131
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	-
- Sur cession titres cédés	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges	-	-
Total	25 624	16 793
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	46 328	434
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	-	-
Autres charges exceptionnelles	892	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	142 000	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	4 035	-
- Sur cession titres cédés	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
Dotations aux provisions exceptionnelles	373 305	-
Total	566 560	434
Résultat exceptionnel	-540 935	16 359

4.5 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2021 est de 26,5 % appliqué sur le bénéfice fiscal.

La société Circet Services est incluse dans le périmètre d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est la société Circet Odyssée S.A.S., depuis le 1^{er} janvier 2019. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistré par la société tête de groupe.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-15

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	615 798	228 520
Résultat exceptionnel	-540 935	-143 492
Résultat comptable (hors participation)	74 863	85 028

4.6 Effectif moyen

PCG art. 833-19

	Exercice 2021	Exercice 2020
Cadres et professions supérieures	3	3
Techniciens et agents de maîtrise	2	1
Employés	62	65
Ouvriers	-	-
Effectif moyen pondéré	67	70

4.7 Rémunérations des dirigeants

PCG art. 833-17

Aucune rémunération liée à des organes de direction n'est enregistrée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

4.8 Engagements financiers et "hors bilan"

PCG art. 833-18 à 833-18/3

4.8.1 Engagements donnés

PCG art. 833-18/1

Néant.

4.8.2 Engagements reçus

Néant.

4.9 Informations sur les parties liées

PCG art. 833-16

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés du groupe Circet, ainsi qu'avec la société mère Circet Odysée S.A.S. ; elles sont conclues à des conditions normales de marché.

Éléments concernant les entreprises liées

	Exercice 2021	Exercice 2020
Créances clients	960	-
Comptes courants	96 752	13 591
Total des créances	97 712	13 591
Dettes fournisseurs	55 429	116 044
Comptes courants	3 725 000	5 225 000
Total des dettes	3 780 429	5 341 044
Produits financiers	-	-
Charges financières	-24 600	-61 655
Total	-24 600	-61 655

4.10 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 833-14/4

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de la société Circet Services au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à 13 800 €.

4.11 Identité de la société consolidante

Circet Odysée S.A.S. - 64 B, rue de la Boétie - 75008 Paris

